

DÉROGATIONS POSSIBLES AUX TRAVAUX INTERDITS AUX MINEURS ECONOMIE GESTION / SCIENCES BIOLOGIQUES ET SOCIALES

	<i>Types de travaux pour chaque risque en référence au code du travail</i>	DIPLÔMES CONCERNÉS (Peuvent figurer dans plusieurs catégories)
Exposition à des agents chimiques dangereux	Article D4153-17 : <i>Préparation, emploi, manipulation ou exposition à des agents chimiques dangereux (art. R4412-3 et R4412-60)</i>	CAP Agent de sécurité CAP Métier de la coiffure CAP Esthétique cosmétique parfumerie CAP Opérateur-opératrice logistique CAP Propreté et prévention des biocontaminations CAP Valorisation des matières et propreté des espaces urbains BCP Esthétique cosmétique parfumerie BCP Métier de la sécurité BCP Technicien en prothèse dentaire BCP Hygiène, propreté et stérilisation BCP Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains BCP Métiers de la coiffure
	Article D4153-18 : <i>Exposition à des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante (niveau 1 et 2 - art.4412-98)</i>	
Exposition à des agents biologiques	Article D4153-19 : <i>« Il est interdit d'affecter les jeunes à des travaux les exposant aux agents biologiques de groupe 3 ou 4 au sens de l'article R. 4421-3. »</i>	CAP Employé technique de laboratoire CAP Agent accompagnant au grand âge CAP Accompagnant éducatif petite enfance CAP Propreté et prévention des biocontaminations CAP Valorisation des matières et propreté des espaces urbains BCP Accompagnement, soins et services à la personne BCP Maintenance environnementale et propreté des espaces urbains BCP Hygiène, propreté et stérilisation
Exposition à des rayonnements	Article D4153-21 : <i>Rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B (art R4451-44)</i>	CAP Esthétique cosmétique parfumerie BCP Esthétique cosmétique parfumerie
	Article D4153-22 : <i>Exposition à des rayonnements optiques artificiels (art. R4452-5 et R4452-6)</i>	
En milieu hyperbare	Article D4153-23 : <i>Exposition à une pression relative supérieure à 100 hectopascals (art. R4461-1)</i>	
Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et de levage	Article D4153-27 : <i>Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage</i>	CAP Opérateur-opératrice logistique BCP Logistique

Utilisation d'équipements de travail	<p>Article D4153-28 : Utilisation ou entretien de machines de la liste (art. R4313-78) et de machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement</p>	<p>CAP Cuisine CAP Pâtissier CAP Opérateur-opératrice logistique CAP Production et service en restaurations CAP Agent accompagnant au grand âge CAP Accompagnant éducatif petite enfance</p> <p>BCP Accompagnement, soins et services à la personne BCP Cuisine BCP Technicien en prothèse dentaire BCP Commercialisation et services en restauration</p>
	<p>Article D4153-29 : Maintenance ne pouvant qu'être effectuée à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause.</p>	<p>BCP Technicien en prothèse dentaire BCP Commercialisation et services en restauration</p>
Travail temporaire en hauteur	<p>Article D4153-31 : Montage et démontage d'échafaudage</p>	<p>CAP Opérateur-opératrice logistique</p>
Utilisation d'appareils sous pression	<p>Article D4153-33 : Manipulation, surveillance, contrôle et intervention sur des appareils à pression soumis à suivi régulier et strict : compresseurs, extincteurs, bouteilles de gaz, appareils à pression de gaz, à pression de vapeur (chaudières, autoclave à stérilisation, cocotte-minute), à pression de liquide et autoclaves pour réacteurs, appareils utilisés sous vide (évaporateurs).</p>	<p>CAP Cuisine CAP Agent sécurité CAP Pâtissier CAP Production et service en restaurations CAP Agent accompagnant au grand âge CAP Accompagnant éducatif petite enfance</p> <p>BCP Accompagnement, soins et services à la personne BCP Cuisine BCP Métier de la sécurité BCP Technicien en prothèse dentaire</p>
En milieu confiné	<p>Article D4153-34 : Entretien et nettoyage des cuves, des citernes, bassins et réservoirs. Travaux dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries</p>	
En contact de verre ou de métal en fusion	<p>Article D4153-35 : Effectuer des travaux de coulée de verre ou des métaux en fusion ; Admettre les élèves de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.</p>	

DÉROGATIONS POSSIBLES AUX TRAVAUX INTERDITS AUX MINEURS SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

	<i>Types de travaux pour chaque risque en référence au code du travail</i>	DIPLÔMES CONCERNÉS (Peuvent figurer dans plusieurs catégories)
Exposition à des agents chimiques dangereux	<p>Article 153-17 : <i>Préparation, emploi, manipulation ou exposition à des agents chimiques dangereux (art. R4412-3 et R4412-60)</i></p>	<p>CAP Carreleur Mosaïste CAP Carrossier automobile CAP Charpentier bois CAP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières CAP Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics CAP Constructeur de routes et d'aménagements urbains CAP Ébéniste CAP Installateur en froid et conditionnement d'air CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments CAP Maçon CAP Maintenance des matériels B C CAP Maintenance des véhicules A C CAP Maroquinerie CAP Menuisier fabricant CAP Menuisier installateur CAP Métiers de l'entretien des textiles A B CAP Monteur en installations sanitaires CAP Monteur en installations thermiques CAP Peintre applicateur de revêtements CAP Peintre automobile</p> <p>BCP Aéronautique option Structure BCP Aéronautique option Systèmes BCP Carrossier peintre automobile BCP Conducteur transport routier marchandises BCP Construction et aménagement des véhicules BCP Étude et réalisation d'agencement BCP Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables BCP Maintenance des matériels A B C BCP Maintenance des véhicules A B C BCP Maintenance et efficacité énergétique BCP Métiers du cuir maroquinerie BCP Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables BCP Technicien en chaudronnerie industrielle BCP Optique lunetterie BCP Procédés chimie eau papiers cartons BCP Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média BCP Réalisation de produits imprimés et plurimédia A B BCP Technicien constructeur bois BCP Technicien de fabrication bois et matériaux associés</p>

		BCP Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre BCP Technicien menuisier agenceur BCP Étude et réalisation d'agencement BCP Traitements des matériaux BCP Travaux publics
	Article D4153-18 : <i>Exposition à des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante (niveau 1 et 2 – art.4412-98)</i>	
Exposition à des agents biologiques	Article D4153-19 : <i>« Il est interdit d'affecter les jeunes à des travaux les exposant aux agents biologiques de groupe 3 ou 4 au sens de l'article R. 4421-3. »</i>	
Exposition à des rayonnements	Article D4153-21 : <i>Rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B (art R4451-44)</i>	
	Article D4153-22 : <i>Exposition à des rayonnements optiques artificiels (art. R4452-5 et R4452-6)</i>	BCP Technicien en chaudronnerie industrielle BCP Technicien en prothèse dentaire
En milieu hyperbare	Article D4153-23 : <i>Exposition à une pression relative supérieure à 100 hectopascals (art. R4461-1)</i>	CAP Carrossier automobile CAP Installateur en froid et conditionnement d'air CAP Maintenance des matériels B C CAP Maintenance des véhicules A C CAP Monteur en installations sanitaires CAP Monteur en installations thermiques CAP Peintre automobile BCP Aéronautique option Systèmes BCP Carrossier peintre automobile BCP Construction et aménagement des véhicules BCP Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables BCP Maintenance des matériels A B C BCP Maintenance et efficacité énergétique BCP Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables BCP Ouvrage du bâtiment : métallerie BCP Technicien en chaudronnerie industrielle
Conduite d'équipements de travail mobiles	Article D4153-27 : <i>Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage</i>	CAP Charpentier bois CAP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières CAP Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics CAP Constructeur de routes et d'aménagements urbains CAP Installateur en froid et conditionnement d'air CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments

<p>automoteurs et de levage</p>		<p>CAP Maçon CAP Maintenance des matériels B C CAP Maintenance des véhicules A C CAP Monteur en installations sanitaires CAP Monteur en installations thermiques CAP Peintre automobile</p> <p>BCP Aéronautique option Systèmes BCP Carrossier peintre automobile BCP Conducteur transport routier marchandises BCP Construction et aménagement des véhicules BCP Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables BCP Maintenance des matériels A B C BCP Maintenance des véhicules A B C BCP Maintenance et efficacité énergétique BCP Menuiserie Aluminium-Verre BCP Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables BCP Ouvrage du bâtiment : métallerie BCP Technicien constructeur bois BCP Technicien en chaudronnerie industrielle</p>
<p>Utilisation d'équipements de travail</p>	<p>Article D4153-28 : <i>Utilisation ou entretien de machines de la liste (art. R4313-78) et de machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement.</i></p>	<p>CAP Carreleur Mosaïste CAP Carrossier automobile CAP Charpentier bois CAP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières CAP Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics CAP Constructeur de routes et d'aménagements urbains CAP Ébéniste CAP Électricien CAP Installateur en froid et conditionnement d'air CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments CAP Maçon CAP Maintenance des matériels B C CAP Maintenance des véhicules A C CAP Menuisier aluminium-verre CAP Menuisier fabricant CAP Menuisier installateur CAP Métallier CAP Métiers de l'entretien des textiles A B CAP Métiers mode vêtement flou CAP Métiers mode vêtement tailleur CAP Monteur en installations sanitaires CAP Monteur en installations thermiques CAP Peintre applicateur de revêtements CAP Peintre automobile CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie</p>

		<p>BCP Aéronautique option Structure BCP Aéronautique option Systèmes BCP Aéronautique option Avionique BCP Aménagement et finition du bâtiment BCP Carrossier peintre automobile BCP Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique BCP Conducteur transport routier marchandises BCP Construction et aménagement des véhicules BCP Étude et réalisation d'agencement BCP Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables BCP Maintenance des matériels A B C BCP Maintenance des systèmes de production connectés BCP Maintenance des véhicules A B C BCP Maintenance et efficacité énergétique BCP Menuiserie Aluminium-Verre BCP Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés BCP Métiers de la couture et de la confection BCP Artisanat et métiers d'art option Tapissier d'ameublement BCP Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables BCP Technicien en chaudronnerie industrielle BCP Microtechniques BCP Optique lunetterie BCP Ouvrage du bâtiment : métallerie BCP Technicien constructeur bois BCP Technicien de fabrication bois et matériaux associés BCP Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre BCP Technicien en réalisation de produits mécaniques BCP Technicien menuisier agenceur BCP Étude et réalisation d'agencement BCP Travaux publics</p>
	<p>Article D4153-29 : <i>Maintenance ne pouvant qu'être effectuée à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause.</i></p>	<p>CAP Carreleur Mosaïste CAP Charpentier bois CAP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières CAP Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics CAP Constructeur de routes et d'aménagements urbains CAP Ébéniste CAP Électricien CAP Installateur en froid et conditionnement d'air CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments CAP Maçon CAP Maintenance des matériels B C CAP Maintenance des véhicules A C CAP Maroquinerie CAP Menuisier aluminium-verre</p>

		<p>CAP Menuisier fabricant CAP Menuisier installateur CAP Métallier CAP Monteur en installations sanitaires CAP Monteur en installations thermiques CAP Peintre applicateur de revêtements CAP Peintre automobile CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie</p> <p>BCP Aéronautique option Structure BCP Aéronautique option Systèmes BCP Carrossier peintre automobile BCP Conducteur transport routier marchandises BCP Construction et aménagement des véhicules BCP Étude et réalisation d'agencement BCP Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables BCP Maintenance des matériels A B C BCP Maintenance des systèmes de production connectés BCP Maintenance des véhicules A B C BCP Maintenance et efficacité énergétique BCP Menuiserie Aluminium-Verre BCP Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés BCP Métiers de la couture et de la confection BCP Artisanat et métiers d'art option Tapissier d'ameublement BCP Métiers du cuir maroquinerie BCP Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables BCP Ouvrage du bâtiment : métallerie BCP Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média BCP Réalisation de produits imprimés et plurimédia A B BCP Technicien constructeur bois BCP Technicien de fabrication bois et matériaux associés BCP Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre BCP Technicien en chaudronnerie industrielle BCP Technicien en réalisation de produits mécaniques BCP Technicien menuisier agenceur BCP Étude et réalisation d'agencement BCP Travaux publics</p>
<p>Travaux temporaires en hauteur</p>	<p>Article D4153-31 : <i>Montage et démontage d'échafaudage</i></p>	<p>CAP Carreleur Mosaïste CAP Charpentier bois CAP Maçon CAP Peintre applicateur de revêtements</p> <p>BCP Aménagement et finition du bâtiment BCP Menuiserie Aluminium-Verre BCP Technicien constructeur bois</p>

		<p>BCP Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre BCP Technicien en chaudronnerie industrielle</p>
<p>Utilisation appareils sous pression</p>	<p>Article D4153-33 : <i>Manipulation, surveillance, contrôle et intervention sur des appareils à pression soumis à suivi régulier et strict : compresseurs, extincteurs, bouteilles de gaz, appareils à pression de gaz, à pression de vapeur (chaudières, autoclave à stérilisation, cocotte-minute), à pression de liquide et autoclaves pour réacteurs, appareils utilisés sous vide (évaporateurs).</i></p>	<p>CAP Carrossier automobile CAP Constructeur de routes et d'aménagements urbains CAP Installateur en froid et conditionnement d'air CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments CAP Maçon CAP Maintenance des véhicules A C CAP Menuisier aluminium-verre CAP Métallier CAP Monteur en installations sanitaires CAP Monteur en installations thermiques CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie</p> <p>BCP Aéronautique option Structure BCP Aéronautique option Systèmes BCP Carrossier peintre automobile BCP Conducteur transport routier marchandises BCP Construction et aménagement des véhicules BCP Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables BCP Maintenance des matériels A B C BCP Maintenance des véhicules A B C BCP Maintenance et efficacité énergétique BCP Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables BCP Ouvrage du bâtiment : métallerie BCP Procédés chimie eau papiers cartons BCP Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média BCP Réalisation de produits imprimés et plurimédia A B BCP Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre BCP Technicien en chaudronnerie industrielle BCP Travaux publics</p>
<p>En milieu confiné</p>	<p>Article D4153-34 : <i>Entretien et nettoyage des cuves, des citernes, bassins et réservoirs. Travaux dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries</i></p>	
<p>Contact de verre ou de métal en fusion</p>	<p>Article D4153-35 : <i>Effectuer des travaux de coulée de verre ou des métaux en fusion ; Admettre les élèves de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.</i></p>	